L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DU CONSEIL GENERAL ET DE LA PREMIERE MUNICIPALITE—NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 12 OCTOBRE 1848.

OPINION DU GENERAL WM. O. BUTLER SUR LES FRANÇAIS ET LES CRÉOLES DE LA LOUISIANE.

Extrait d'un discours prononcé au Congrès, au mois de janvier 1843, par le général WM. O. BUTLER, candidat démocrate à la Vice-Présidence.

"On sera sans doute étonné d'apprendre que dans une bataille livrée en vue de la Nlle-Orleans, et de laquelle, personne ne le nie, dependait le sort de cette ville, *il n'y eut en ligne que 488 habitans de la Louisiane, et que de ce nombre 208* étaient des hommes de couleur libres. N'y avait-il donc pas à la Nouvelle-Orleans et aux alentours d'autres personnes capables de porter les armes? Et s'il en est ainsi, où étaient-elles dans un moment aussi critique? Voilà des questions qui se présentent naturellement à l'esprit. Monsieur, pour ce qui est de la défense militaire de la Nouvelle-Orleans, j'ai tout lieu de croire que le général Jackson, avec les renseignemens qu'il possédait, *aurait préféré défendre une ville sans habitans et environnée d'un désert.*"

Il y avait aussi à la Louisiane (en 1814-15) une certaine classe de la population qui n'était pas liée vis-à-vis de la nation. La ville et les campagnes étaient remplies d'*étrangers* venus de tous les pays, appartenant à toutes les races, parlant toutes les langues; la seule affaire de ces hommes était d'améliorer leur position. Qui oserait prétendre que ces étrangers fussent tous honnêtes et sincères, qu'ils fussent prêts à mourrir pour une cause qui leur était indifférente? Qui oserait affirmer que ces étrangers ne fussent pas passés à l'ennemi qu'ils croyaient déjà victorieux? SI LA MOITIÉ DE LA POPULATION DE LA LOUISIANE EUT JURÉ QUE L'AUTRE MOITIÉ RESTERAIT FIDÈLE, PENSE-T-ON QUE LE GENERAL JACKSON, QUI CONNAISSAIT SI BIEN LE CŒUR HUMAIN ET LE MOBILE DE NOS ACTIONS, EUT PU UN SEUL MOMENT AJOUTER FOI A UNE PAREILLE ASSERTION? Mais le général Jackson n'était pas seulement guidé par sa connaissance des hommes et des choses. On l'avait averti, avant qu'il arrivât à la Louisiane, que ce pays était plein d'ESPIONS et de TRAITRES.

Les troupes de la ville (le bataillon d'Orleans) furent les premières à manifester des signes d'insubordination. Beaucoup de volontaires (Créoles et Français) demandèrent la permission de retourner en ville, en disant qu'ils avaient droit à cette faveur parce que leurs familles et leurs amis demeuraient à la Nouvelle-Orleans. ET PUIS LE JOYEUX CARNAVAL TOUCHAIT A SA FIN, ET L'AMOUR DU PLAISIR QUI DISTINGUE LES CRÉOLES (LA PLUPART SONT D'ORIGINE FRANÇAISE) L'EMPORTAIT SUR LEUR PATRIOTISME. Leur demande n'ayant pas été favorablement accueillie par le général Jackson, beaucoup de volontaires (du bataillon d'Orleans) qui étaient citoyens americains, *réclamèrent la protection du consul français qui les reconnut invariablement comme citoyens français*. Munis des certificats que leur avait délivrés le consul, ils vinrent réclamer leur décharge et laissèrent seuls, pour défendre leurs foyers, des frères d'armes accourus d'Etats éloignés.

PROTESTATION DE M. EDW. D. WHITE

REPRÉSENTANT DE LA LOUISIANE AU CONGRÈS, CONTRE LES CALOMNIES DE M. BUTLER.

"J'ai été attaqué, *insulté grossièrement* en face de la Chambre. Cette insulte ne m'a pas été adressée personnellement, mais elle atteint ceux que je représente.

Le peuple de mon Etat et plus particulièrement *mes constituans immédiats* ONT ÉTÉ VILIPENDÉS ET ODIEUSEMENT TRAVESTIS dans les débats qui ont eu lieu dans cette enceinte. On a avancé que la majorité de ceux que je représente, étaient dans la dernière guerre, des ESPIONS et des TRAITRES; on a affirmé qu'ils étaient *hostiles à la cause* que le pays avait à soutenir, et qu'ils étaient disposés à se JOINDRE A L'ENNEMI POUR COMBATTRE LEURS FRÈRES D'ARMES. Ces mêmes accusations ont circulé sans aucune contradiction. Depuis les réglemens, une s'est présentée aucune occasion pour les examiner et pour les démentir. Il y a vingt ou trente heures, cette session va être arrivée à son terme et ces odieuses calomnies seront placées dans vos archives au nombre des documents historiques.

La vérité, la justice, l'injure gratuite faite à l'une des plus estimables fractions du peuple des Etats-Unis, la réputation de notre glorieuse patrie, tout exige que l'on donne au représentant des Louisianais calomniés la chance d'examiner les griefs articulés contre eux. Il faut que l'on sache jusqu'à quel point toutes ces accusations sont fondées; il faut qu'on sache qu'elles sont de tout point mensongères, et qu'il n'y a rien de plus aisé que d'en prouver la fausseté."

CALOMNIES DU GENERAL BUTLER REFUTÉES PAR LE GEN. JACKSON.

Quartiers-généraux, 7e division militaire, 27 janvier 1815.

A M. Nicolas Girod,

Maire de la ville de la Nlle-Orléans.

Monsieur—

Profondément touché, depuis mon arrivée, de l'unanimité et du zèle patriotique déployés par les citoyens dont vous êtes le digne magistrat, je serais sans excuse si toute autre occupation que celle de pourvoir à leur défense m'avait empêché *de reconnaître publiquement leurs mérites*. Je vous prie, Monsieur, de communiquer aux habitans de votre honorable ville *la haute opinion que j'ai de leur patriotisme, de leur amour de l'ordre et de leur attachement aux principes de notre excellente Constitution. Le courage qu'ils ont montré au moment d'un péril extraordinaire et la magnanimité avec laquelle ils ont écarté toutes les craintes que le voisinage de l'ennemi devait faire naître*, ne sont pas plus dignes d'admiration que l'humanité dont ils ont fait preuve envers nos malades et nos blessés et même envers les prisonniers. La libéralité avec laquelle leurs représentants au Conseil de Ville ont pourvu aux besoins des familles des combattants, atteste une humanité éclairée et a produit les effets les plus bienfaisants. *On trouverait difficilement une population qui fut plus digne d'éloges que celle de la Nouvelle-Orléans.*

Tandis que les jeunes gens étaient sur le champ de bataille et s'opposaient aux progrès de l'ennemi, les vieillards gardaient la ville et y maintenaient le bon ordre. Les femmes même encourageaient leurs maris et leurs frères à rester au poste du danger et du devoir. Non contentes d'exercer dans ce but la puissante influence dont la nature les a douées et que la beauté et les grâces des louisianaises rendent irrésistible, elles se sont distinguées encore d'avantage, et, mues par un sentiment d'humanité et de patriotisme, elles ont donné des vêtements et un abri aux hommes qui étaient venus d'un état éloigné pour les protéger contre toute insulte. Au nom de ces braves, Monsieur, je vous prie de transmettre aux Louisianaises l'expression de notre admiration et nos sincères remercîments. Dites-leur que les femmes et les filles de ceux qu'elles ont secourus, ne les oublieront pas dans leurs prières. Quant à moi, parmi toutes les circonstances qui ont marqué cette importante campagne, aucune ne me procure un aussi vif plaisir que la pensée d'avoir pu leur ramener, à si peu d'exceptions près, *les maris, les frères, et les autres parents dont de pareilles femmes seules sont dignes*.

Je prevois, Monsieur, avec plaisir le moment où le départ définitif de l'ennemi vous permettra de reprendre l'exercice de votre charge et rendra les citoyens à leurs travaux ordinaires. *En s'exposant bravement aux dangers de la guerre, ils se sont montrés dignes des bienfaits de la paix*. Je ferais preuve d'ingratitude, si je ne me montrais pas sensible aux marques de confiance et d'affection dont vos concitoyens m'ont honoré personnellement. Cette confiance m'a permis de diriger avec un succès plus complet les mesures que j'avais prises pour leur défense. Pour ce qui est de leur affection, je la partage, et j'en conserverai le souvenir jusqu'à la mort. Quant à vous, Monsieur le Maire, je vous prie de recevoir mes remercîments pour le zèle actif, l'intégrité et la sollicitude que vous avez déployés dans l'exercice des devoirs qui vous étaient confiés, ainsi que pour la promptitude avec laquelle vous avez exécuté tout ce que réclamait le service public.

J'ai l'honneur d'être respectueusement,

Votre très obéissant serviteur,

ANDREW JACKSON,

Major-Général.

OPINION DE M. YANCEY,

Ex-Représentant démocrate de l'Alabama au Congrès, sur LEWIS CASS.

Je ne soutiendrai pas Lewis Cass. Que chacun soit jugé selon ses actes. M. Cass est une girouette politique;—C'EST UN ABOLITIONISTE DE CŒUR, UN FAUX FRÈRE POUR LE SUD.

Aux Habitans.

500 barils CHAUX DE MARBRE, pour clarifier le sucre, à vendre par P. H. MONSSEAUX, 18 sept 218, rue St-Louis, au Marble Yard.

CIGARES—39,000 de la marque Dos Cabanas; 39,450 de La Palma; 81,000 de La Pureza; 22,000 de Intrepidez de Colon; 270,000 de La Norma; 10,500 de La Espanola; 28,000 de Lord Wellington; 501,150 cigares en débarquement du brick Adams Gray, à vendre par B. VALLS, 37, Commune. 18sept

Bottes, Souliers, Chapeaux, Casquettes

1500 caisses en magasin, et en débarquement des navires Dalmatia, Maid of Orleans et Clifton, comprenant un assortiment général des marchandises ci-dessus nommées, à vendre par FROST & CO., rue des Magasins. 21sept

Imprimé et publié par MAGNE & WEIS, No 83, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS JEUDI MATIN, 12 OCTOBRE.

CANDIDATS WHIGS,

POUR PRESIDENT:

ZACHARY TAYLOR,

DE LA LOUISIANE.

POUR VICE-PRESIDENT:

MILLARD FILLMORE,

DE NEW-YORK.

Ticket Electoral:

PREMIER DISTRICT.........JACQUES TOUTANT
SECOND DISTRICT.........J. P. BENJAMIN.
TROISIEME DISTRICT.......MANUEL J. GARCIA.
QUATRIEME DISTRICT.......C. ADAMS, Jr.
CINQUIEME DISTRICT.......JOHN MOORE.
SIXIEME DISTRICT.........JAS. G. CAMPBELL.

Mes voeux sont pour le pays, pour le pays tout entier.—Je désire ardemment et sincèrement que l'homme, quel qu'il soit, qui sera placé à la tête de la Nation, puisse, par une fidèle adhésion à la Constitution, nous rendre heureux à l'intérieur et nous assurer le respect des peuples. Z. TAYLOR.

Je désavoue à jamais, et de la manière la plus formelle, toute pensée de mettre en question les droits de propriété des citoyens du Sud. MILLARD FILLMORE.

GRANDE ASSEMBLÉE TAYLORISTE.

Les amis de TAYLOR et de FILLMORE tiendront un grand meeting sur la Place d'Armes, SAMEDI PROCHAIN, 14 du courant, à 7 heures 1/2 du soir. Tous ceux qui veulent concourir à l'élévation d'UN CITOYEN DE LA LOUISIANE sont respectueusement invités à assister à l'assemblée.

Les différents clubs de district des trois Municipalités ainsi que les clubs des localités voisines sont priés de se réunir dans leurs salles respectives et de se rendre en corps sur la Place d'Armes.

TAYLORISTES! à Samedi soir; soyez tous présens.

DEPECHE TELEGRAPHIQUE

Transmise à l'Abeille.

Nous avons reçu dans la nuit une dépêche expédiée hier soir de Charleston: elle nous fait connaître le résultat de l'élection des membres de la Législature, qui sont appelés à élire le Président et le Vice-Président. LES PARTISANS DE TAYLOR ONT TRIOMPHÉ!! Voici la teneur de la dépêche:

Charleston, 11 oct. 6 heures P. M.

Le ticket Tayloriste est triomphant. Porter a été élu sénateur d'Etat à une forte majorité.

New-York, 10 oct. 6 heures P. M.

Le marché au coton est languissant, avec tendance à la baisse—ventes aujourd'hui 1100. La farine se vend difficilement: 10,000 barils ont été pris à $5 50 et 5 62½. Le blé est en demande: 19,000 boisseaux Ohio pris à $1 15 et 1 20. Environ 40,000 boisseaux maïs mélangé vendus 67 cts et le jaune 76; 550 bls porc (mess 11 75); 500 bls graisse à 8 3/8.

LE LIBELLE DU GÉNÉRAL BUTLER.

Nous apprenons avec plaisir que l'odieux libelle du général WILLIAM O. BUTLER, candidat démocrate à la vice-présidence, circule dans toutes les campagnes et qu'il y excite l'indignation générale. Ce n'est pas la Nlle-Orléans seule que M. Butler a diffamée; c'est la Louisiane entière, où il n'a vu en 1814-15 que des ESPIONS et des TRAITRES.

Nous n'avons pas encore dit notre dernier mot sur les calomnies que M. Butler a dirigées avec si peu de mesure contre la population créole et française de la Louisiane. Nous avons un devoir à remplir, c'est de signaler à nos compatriotes, toutes les fois que l'occasion se présentera, l'homme qui les a odieusement diffamés et qui a traîné dans la boue le nom de leurs pères. Il y a encore à la Louisiane, Dieu merci, des esprits fiers et indépendants. Ne croyez pas que ceux-là oublient une injure qui s'adresse à leur honneur. Ils ne voudront pas qu'on lise ces mots dans l'histoire:—*En 1843, le général WILLIAM O. BUTLER a flétri la Louisiane, et la Louisiane a voté pour lui, en 1848, comme vice-président des Etats-Unis!* Ce serait nous condamner nous-mêmes à subir une éternelle infamie.

L'organe du parti démocrate à la Nlle-Orléans a publié le discours de M. Butler, pensant peut-être que les injures qui s'y trouvent se perdraient dans la multiplicité des détails. L'œil du lecteur saura bien les y retrouver. Oui, publiez ce discours et publiez-le souvent. Il y a déjà plusieurs jours qu'il a paru dans vos colonnes. Vous l'avez sans doute conservé. Il est temps de lui offrir de nouveau l'hospitalité de votre première page. Le discours, nous voulons le discours, et rien que le discours. Les injures se comprennent de reste. Le lecteur le moins intelligent en comprend parfaitement le sens. Ne croyez pas, par exemple, que personne se méprenne sur l'intention qui a dicté ces lignes:

"On sera sans doute étonné d'apprendre que dans une bataille livrée en vue de la Nouvelle-Orléans, et de laquelle, personne ne le nie, dépendait le sort de cette ville, *il n'y eut en ligne que 488 habitans de la Louisiane, et que de ce nombre* 208 étaient des hommes de couleur libres. N'y avait-il donc pas à la Nouvelle-Orléans et aux alentours d'autres personnes capables de porter les armes? Et s'il en est ainsi, où étaient-elles dans un moment aussi critique? Voilà des questions qui se présentent naturellement à l'esprit. Monsieur, pour ce qui est de la defense militaire de la Nouvelle-Orléans, j'ai tout lieu de croire que le général Jackson, avec les renseignements qu'il possédait, *aurait préféré défendre une ville sans habitans et environnée de desert.*"

Ne croyez pas non plus que l'esprit le plus obtus prenne pour un compliment ces étranges paroles de M. Butler:

"Le joyeux carnaval touchait à sa fin, et l'amour du plaisir qui distingue les créoles (la plupart sont d'origine française) l'emportait sur leur patriotisme."

Les défenseurs de M. Butler cherchent en vain à le justifier. L'honneur blessé ne se paie pas de puériles explications. M. Butler a bien dit ce qu'il voulait dire. On a insinué que les *imprudentes* paroles que nous lui reprochons ont été prononcées dans la chaleur de l'improvisation. Oui, il les a prononcées dans la chaleur de l'improvisation, mais il les a ÉCRITES plus tard dans le silence du cabinet, alors que le calme lui était revenu, car son discours, encore une fois, figure dans l'*Appendice du Congressional Globe*, et l'*Appendice*, qu'on ne l'oublie pas, ne renferme que des discours *écrits* ou *révisés* par ceux qui les ont prononcés.

Quoique l'on dise et quoique l'on fasse, le général WILLIAM O. BUTLER n'en restera pas moins le DIFFAMATEUR de la Louisiane.

Quoique l'on dise et quoique l'on fasse, on ne parviendra pas à effacer de l'inqualifiable libelle du général Butler les flétrissantes appellations de LACHES, de TRAITRES et d'ESPIONS, qu'il applique non seulement à la population d'origine française qui habitait la Louisiane à l'époque de l'invasion, mais à tous les ÉTRANGERS qui s'y trouvaient, Espagnols, Italiens, Allemands, Irlandais, etc.

Et les lignes suivantes, renferment-elles aussi un compliment?

"Beaucoup de volontaires (de la milice), qui étaient citoyens américains, *réclamèrent la protection du consul français qui les reconnût invariablement comme citoyens français*. Munis des certificats que leur avait délivrés le consul, ils vinrent réclamer leur décharge et laissèrent seuls pour défendre leurs foyers, des frères d'armes accourus d'Etats éloignés."

Des hommes qui désertent le champ de bataille, et *qui laissent seuls, pour défendre leurs foyers, des frères d'armes accourus d'Etats éloignés*, comment les appelez-vous? Appelez-les des héros, si bon vous semble, si vous croyez que telle est la pensée de M. Butler, mais nous les appellerons, nous, des LACHES.

Or, ces LACHES, c'étaient nos pères, c'étaient d'honorables citoyens qui avaient bravement accompli leur devoir sur le champ de bataille et qui demandaient simplement à rentrer en ville après la retraite de l'ennemi.

Oh! de grâce, publiez le discours du général WILLIAM O. BUTLER; publiez-le demain, publiez-le toujours, afin que nous sachions tous ce que votre candidat pense de nous, et que nous nous empressions, en retour de la bonne opinion qu'il professe à notre égard, de lui accorder notre vote et notre appui le 7 novembre prochain.

COMMENT M. LEWIS CASS A GAGNÉ SES MILLIONS.

On sait que M. Lewis Cass, candidat démocrate à la vice-présidence, possède une immense fortune; mais ce que l'on ne sait pas assez généralement, c'est que les millions dont il est l'heureux possesseur viennent tous du trésor public. Il a puisé à larges mains dans les deniers du peuple; il s'est fait grassement payer les plus légers services qu'il a rendus ou plutôt qu'il prétend avoir rendus au pays. M. Cass, en un mot, a fait de la politique un métier; il y a vu tout bonnement un moyen de s'enrichir et d'arriver aux honneurs. La première partie de son rêve s'est réalisé; l'autre n'a été jusqu'ici qu'à moitié accompli. Il a été nommé aux charges les plus importantes de la République, grâce à la souplesse de caractère dont il a fait preuve vis-à-vis de tous nos présidents. Mais M. Cass ne se contente pas de si peu; il a été ambassadeur, ministre de la guerre, sénateur; ce n'est rien, il faut qu'il devienne président des Etats-Unis.

Revenons à sa fortune princière. Nous ne la lui reprochons pas s'il l'avait acquise à la sueur de son front; cette fortune l'honorerait; mais où l'a-t-il puisée? Nous le répétons, dans les coffres publics. Il faut, nous le savons bien, que les fonctionnaires soient payés, mais il ne faut pas que leurs services soient rétribués outre mesure, il ne faut pas surtout qu'ils s'enrichissent à l'aide de sinécures et de *traitements extraordinaires*. Le trésor public appartient à la nation et non à quelques privilégiés. Voyons si M. Cass n'a jamais touché que le traitement auquel il avait *légalement* droit.

1. Lewis Cass a obtenu, pendant qu'il était gouverneur du Michigan un *traitement extraordinaire* de soixante mille piastres, sans allocation spéciale de la part du Congrès.

2. De 1821 à 1838, il lui a été payé un *traitement extraordinaire* de $3,000 par an pour *certains* services plutôt illusoires que réels.

3. Pour ces mêmes services, il s'est fait payer un *autre* traitement extraordinaire tandis qu'il était secrétaire de la guerre.

4. En 1821, Lewis Cass qui prétendait avoir droit à nous ne savons quelles *rations* pour sept années de négociations avec des Indiens, se fait payer une somme de $6,610 en retour de ces rations.

5. En 1821, M. Cass se rend à Washington pour toucher ce qui lui est dû; il ajoute à ses comptes une note de $1,448 pour ses frais de voyage. Il reste à Washington 208 jours, il se fait payer pendant ce temps son salaire de gouverneur du Michigan et d'agent des affaires indiennes. Remplissait-il ses fonctions officielles pendant ces 208 jours?

Nous n'en finirions pas si nous voulions citer tous les mémoires que M. Cass a présentés au gouvernement pour réclamer le prix de ses services réels ou fictifs. De l'argent, de l'argent, c'est ce qu'il voulait et c'est qu'il a eu. Maintenant qu'il est riche, il ambitionne le premier poste de l'Union. Il voudrait étaler dans le palais de la présidence le faste qui convient à sa nature et dont il s'était fait ailleurs une douce habitude.

Le peuple ne permettra pas qu'il en soit ainsi; et portera au pouvoir l'homme de son choix, le républicain par excellence, le général ZACHARY TAYLOR.

MM. les Editeurs,

Je suis très étonné de trouver mon nom porté sur la liste des *Chalmette Guards* publiée dans le *Courier* d'hier soir. Je n'ai permis à personne d'y mettre mon nom. JE VOTE POUR TAYLOR ET FILLMORE.

JOSEPH PRADOS.

LES ELECTIONS D'OCTOBRE.

GEORGIE.—Le *Mobile Advertiser* de mardi publie une dépêche télégraphique datée de Columbus, 9 du courant, donnant les retours de 78 comtés de la Georgie. Il ne reste plus par conséquent que 15 comtés dont le vote est encore inconnu. Suivant cette dépêche, les chiffres de cette année comparés à ceux de l'année dernière établissent en faveur des whigs un gain de 864 voix. L'Etat serait donc à peu près également partagé entre les deux partis, mais nous croyons que la dépêche est dans l'erreur pour ce qui est du 4e district. L'année dernière la majorité démocratique dans ce district a été de 156 voix, et si Harralson est réélu à une majorité de 200 voix, le gain de nos adversaires est seulement de 44 voix et non de 347, comme le dit la dépêche. Le vote de la Georgie est assuré à Taylor. Voici les chiffres fournis par la dépêche.

1er District.—*Retours de 11 comtés*—Majorité de King, 568 voix; gain démocratique, 162.

2ME DISTRICT.—Majorité de Wellborn, 78 voix; gain whig, 349.

3ME DISTRICT.—Majorité d'Owen, 489 voix; gain whig, 310.

4ME DISTRICT.—Majorité de Haralson, 200 voix; gain démocratique, 347 (Erreur).

5ME DISTRICT—*Retours de 9 comtés*—Majorité de Hackett, 2,319 voix; gain whig, 103.

6ME DISTRICT.—*Retours de 8 comtés*—Majorité de Cobb, 1,707 voix; gain whig, 104.

7ME DISTRICT—Majorité de Stephens, 1,500 voix; gain whig, 356.

8ME DISTRICT.—*Retours de tous les comtés moins un.*—Majorité de Toombs, 1,502 voix; gain whig, 78.

La délégation au Congrès se composera comme par le passé de 4 whigs et de 4 démocrates.

FLORIDE.—Nous avons reçu par la voie de Savannah des retours additionnels de la Floride. Le comté de Duval donne 35 voix de majorité au candidat pour le poste de gouverneur, et 44 à Cabell pour le Congrès. Quatre circonscriptions de St-Johns donnent 20 voix de majorité au candidat démocrate pour la place de gouverneur, et 27 au candidat démocrate pour le Congrès. Les whigs auront probablement gagné un membre de la législature. Quatre circonscriptions de Nassau ont donné 14 voix de majorité aux whigs, et une circonscription du comté d'Alachua, 47 voix de majorité à Brown (locofoco) et 38 à Duval (locofoco). Dans tous ces comtés, il y a invariablement un gain whig. Les démocrates à Savannah n'hésitent pas à déclarer que la Floride est maintenant un Etat whig.

ELECTIONS MUNICIPALES DE NASHVILLE.—Une dépêche télégraphique adressée au *Baltimore Sun* à la date du 3 courant, annonce que les élections municipales de Nashville ont eu lieu, et que les whigs ont nommé leurs candidats à la mairie et au Conseil de ville.

DELAWARE.—Une dépêche publiée dans le même journal annonce que la majorité démocratique à Wilmington est de 38 voix, et que la majorité whig à Christiana est de 157 voix.

LE FREE SOIL DANS LA CAROLINE DU NORD.—Un *free soil* meeting a eu lieu, le 16 septembre, dans un des comtés les plus importans et les plus populeux de la Caroline du Nord. Le programme de la Convention de Buffalo a été adopté par acclamation, et une Convention d'Etat a été convoquée pour le 13 octobre à Jamestown. Van Buren a maintenant des partisans dans presque tous les Etats de l'Union.

L'honorable J. W. L. CHILDERS, maire de Mobile, vient de résigner ce poste par suite du mauvais état de sa santé.

ELECTIONS DU MARYLAND.—Le 4 de ce mois, il y a eu dans plusieurs comtés du Maryland une élection de sénateurs pour la législature d'Etat. Une dépêche télégraphique au *Charleston Mercury* annonce que ces élections sont extrêmement favorables à notre cause.

NOUVELLES DU CAMBRIA.

Les journaux de Mobile renferment un sommaire télégraphique des nouvelles apportées par le *Cambria*. Un conflit sanglant a éclaté à Frankfort. La rébellion irlandaise a été comprimée. Un armistice a été conclu entre l'Allemagne et le Danemark. Six millions du nouvel emprunt ont été négociés à Londres avec perte. Il paraît qu'une grande excitation règne à Paris où l'on attend incessamment Louis-Napoléon. Il a été sans doute élu, car les dépêches disent qu'il se rendait à Paris pour aller siéger à l'Assemblée Nationale comme représentant du peuple. Le général Cavaignac veille énergiquement au maintien de l'ordre. On parlait d'un remaniement dans le ministère.

MORT DU COMMODORE BIDDLE.—Les journaux de Philadelphie annoncent la mort du commodore JAMES BIDDLE, l'un des plus anciens et des plus braves officiers de la marine américaine. M. Biddle était âgé de soixante-cinq ans. Il est entré dans la marine en 1800; il se trouvait à bord de la frégate *Philadelphia* qui s'échoua en vue de Tripoli, et fut fait prisonnier par les Maures. Il se distingua par son intrépidité pendant la guerre de 1812. Sa mort est une véritable perte pour le pays.

Chronique Locale.

RECORDER GENOIS.—VOL.— Albert Miller a fait un affidavit devant cette Cour, dans lequel il déclare que se trouvant hier dans les vignes du seigneur, il loua un cabriolet de place pour se promener, et que le cocher s'est évadé pour sa situation, lui enleva une bourse du cuir contenant $39. Plus tard voulant se débarrasser de lui il le déposa sans façon au milieu de la rue. Un warrant a été lancé contre l'automédon peu délicat.

ASSAUT ET BATTERIE.—Simon Flet, officier de police de la première Municipalité, a comparu hier devant cette Cour, accusé d'avoir assailli et battu Albert Espanol. Il a été envoyé devant la Cour du 1er District.

—Adélaïde Dickinson, f. c. l., a été également envoyée devant la Cour du 1er District pour avoir insulté une blanche, Me Margaret Mc Key.

—Louis Gautier, arrivant du Havre par le navire Hartley, accuse Edouard Jones, lieutenant de ce navire, d'avoir enfoncé sa malle pendant qu'il était à terre, et d'en avoir soustrait divers effets d'habillements.

RECORDER BALDWIN.— ACQUITTÉS. — Owen Mathews et Thos. Osbourn, accusés de s'être parjurés, en testifiant devant le juge Bright que Mlle Mary Tender, qui demandait une licence de mariage en avait le droit attendu qu'elle avait 21 ans, ont été acquittés après avoir prouvé qu'ils avaient été eux-mêmes induits en erreur sur l'âge de la jeune personne.

SOUS CAUTION.—Patrick Lynch, accusé par Adeliza de Bash de l'avoir assaillie dans sa maison, d'avoir en outre jeté ses meubles par la fenêtre et mise elle-même à la porte, a été condamné à fournir un cautionnement de $500 garantissant sa tranquillité future.

ASSAUT—Hier soir, pendant que M. S. W. Wilder était assis dans la salle du Conseil de la Première Municipalité, il a été assailli par M. Michel (peseur) qui vint derrière sa chaise et le frappa si fortement à la figure, qu'il en est resté un moment étourdi.

—John Devine et Geo. Brady, accusés par John McCab d'avoir volé du wharf de la rue Julia dix machines à moyeu, ont été envoyés devant la Cour du 1er district.

VOL.—Patrick alias Pearson Miller, accusé d'avoir volé un cheval valant $125, a été envoyé devant la Cour du 1er District. John Brownley qui se trouvait incriminé dans la même affaire a été acquitté.

RECORDER SEUZENEAU.—John Campbell accusé d'avoir assailli et battu Mary Lane; Sarpy pour le même délit commis sur la personne d'Alfred Chartry h. c. l., et Wm Jones pour avoir donné des coups de pieds à Mary Ann Douglas, ont individuellement fourni caution garantissant leur comparution pour le 13 courant.

CARTEL.—Armand Morel et Planchard accusés d'avoir l'intention de se battre en duel, ont été arrêtés, sous un affidavit fait par le sieur Pierre Morel, et condamnés à fournir un cautionnement de $500 chacun.

VOL.—L'esclave Liza appartenant à Mr. Oudart, a été arrêtée hier, sous la prévention d'avoir volé à Henry Fouchemoulin une somme de $250. Un cautionnement a été fourni pour sa comparution lors de l'appel de l'affaire.

VAGABONDE.—Le recorder Seuzeneau a envoyé pour trente jours à la maison de travail Ellen Moore qui s'enivre souvent et est arrêtée comme vagabonde.

ENQUETE.—Le coroner a tenu hier une enquête sur le corps d'un blanc trouvé noyé dans le Mississippi vis-à-vis la Douane. Il était vêtu d'une vareuse en calico bleu, une paire de pantalons en draps noir, et d'une paire de brodequins. Verdict, trouvé noyé.

CONSEIL-GÉNÉRAL.—Ce corps s'est réuni hier au soir, sous la présidence de l'alderman Bénit. Lecture est faite d'un communiqué de P. S. Warfield, avocat du Conseil, ayant trait à la négligence que la Banque du Commerce met à remplir les conditions de sa charte. Un autre communiqué de la même personne prévient le Conseil que les 100 copies de ses statuts sont imprimées. Lecture est donnée d'une pétition faite par plusieurs votants du 1er district de la 1re Municipalité, demandant que le poll des élections prochaines soit tenu au No. 115 rue de Chartres, au lieu de l'Hôtel Conti. L'alderman Smith présente des résolutions afin de désigner des lieux où les polls des élections prochaines seront ouverts, ainsi que la nomination des juges et secrétaires. Un communiqué de MM. Wiltz et Sommereau, assesseurs des propriétés de la troisième Municipalité, prévient le Conseil que leur tableau est fini et que le montant des taxes d'Etat est de $25,475 66. La somme de $724 37 a été allouée à ces messieurs pour solde de leur travail. Le Conseil s'est ajourné au second mercredi de novembre.

FAITS EUROPÉENS.

DÉFENSE DE LAMARTINE.—Voici comment Lamartine se justifie d'avoir été ardent dans l'ambition, faible dans l'exercice du pouvoir pendant l'interrègne et la dictature:

La révolution de Février, dit-il, m'a surpris comme tout le monde. Le système républicain, gouvernement de la raison pure, était pour moi un idéal plus ou moins lointain de droit, du règne, des progrès du peuple. Il n'était pas une conjuration. Je n'avais point d'aversion contre la monarchie constitutionnelle; point de colère personnelle contre la dynastie. Je me tenais à l'écart de ses faveurs; je la regardais régner, voilà tout. Si son règne, dont j'estimais certaines pensées, telle que celle de la paix, par exemple, n'avait ni rétréci ni corrompu la liberté, je n'aurais pas hésité à la servir. La monarchie et la dynastie abandonnées du peuple, de la garde nationale, de la chambre et de l'armée, tombèrent sous leur faute dans une demi séance. Tout fut consommé avec la royauté; il n'y eut plus qu'à la remplacer et à la plaindre. Le peuple nous montra l'exemple de cette honorable pitié. Il combattit, il laissa fuir, il n'insulta pas.

J'étais resté isolé, pensif, silencieux sur mon banc, contemplant cette catastrophe si soudaine, qu'elle ne laissait pas même le temps d'en mesurer la profondeur. Ému jusqu'à l'attendrissement par cette infortune et par cette enfance, se sauvant du trône dans une révolution, mon cœur luttait en moi contre ma raison. Le peuple et quelques-uns de mes collègues, qui l'ont oublié aujourd'hui, me prirent par le bras, me firent signe de me précipiter entre l'anarchie et le pays, m'appelèrent par mon nom, me poussèrent à la tribune. M. Barrot en descendait vaincu par ses efforts pour arrêter la monarchie sur sa pente. Un faisceau fut dirigé contre moi; une main inconnue releva l'arme. Je me prononçai en peu de mots pour un gouvernement provisoire qui saisit à l'instant la crise afin de la dominer. Ce gouvernement donnait toutes les probabilités de lendemain à la République. Mais il réservait à l'Assemblée nationale, que j'indiquai du premier mot, ce qu'aucune faction, ce qu'aucun entraînement, ce qu'aucune acclamation ne pouvaient lui enlever: la sanction souveraine et entière de la forme définitive du gouvernement qu'il conviendrait à la nation d'accepter.

La voix de la multitude et des députés restés dans la salle me provoquaient à désigner moi-même les membres du gouvernement provisoire. Je refusai. M. Dupont [de l'Eure], le dictateur naturel de l'estime publique, fut porté, malgré sa modestie, au fauteuil de la présidence. Il lut les noms qu'un scrutin tumultueux avait désignés pour former le gouvernement. Nous ne reconnûmes à ce scrutin d'autre autorité que l'autorité du danger et du dévoûment. Ce danger et le dévoûment étaient notre seul titre. Ils nous défendaient d'abdiquer ce pouvoir, tout irrégulier qu'il était, entre les mains de l'anarchie: "Je le prends du droit du sang qui coule et qu'il faut étancher à tout prix." Ce fut mon mot. Je le retrouve au *Moniteur*. Nous marchâmes à l'Hôtel-de-Ville à la tête d'un colonne de peuple. Nous fûmes portés sous une voûte de sabres, de piques, de baïonnettes, dans les salles tachées de sang, encombrées de morts et de blessés, jusqu'à une petite table où s'organisa le gouvernement. A cette heure même commençait au dehors la lutte entre les deux Républiques: l'une violente, épuratoire, dictatoriale, terroriste de parole, de geste, de couleur; l'autre, modérée, pacifique, légale, unanime, constitutionnelle; entre la République que vous voulez et celle que vous ne voulez pas.

Le premier acte de cette République terroriste à contre-sens et à contre-temps fut de vouloir arborer ses couleurs (couleurs de sang.)

Pendant deux jours et deux nuit, des hommes armés inondèrent à plusieurs reprises la place, les cours, les salles de l'Hôtel-de-Ville. Ils nous sommaient de donner à l'instant à la République le caractère, l'attitude, les insignes de la première révolution. Mes collègues et moi, nous résistâmes, au péril de notre vie. Vingt fois, pendant ces soixante-et-douze heures, je fus soulevé, entraîné, emporté aux portes, aux fenêtres, sur le palier des escaliers, dans les cours, sur la place, pour parler à ces hommes d'une autre date qui interprétaient ainsi la volonté du peuple, et pour refouler ces signes de terrorisme qui voulaient déshonorer la République. Vous vous rappelez les derniers mots qui décidèrent la victoire du drapeau tricolore; ils étaient sur les lèvres de mes collègues, je ne fis que les prononcer: "Le drapeau rouge que vous nous présentez, citoyens, n'a jamais fait que le tour du Champ-de-Mars, traîné dans le sang du peuple; le drapeau que nous voulons conserver à la République a fait le tour du monde avec notre courage, notre gloire et nos libertés!" Y a-t-il ambition préméditée d'un pouvoir de hasard dans cette tâche au bout de la brèche? Y a-t-il faiblesse? Y a-t-il transaction avec le terrorisme? Prononcez.

LE DONJON DE VINCENNES.—On nous transmet les détails suivants sur les prisonniers du 15 mai.

Les prévenus font les uns et les autres leurs préparatifs de défense, l'affaire devant venir d'ici à trois semaines au plus tard.

Sur une permission donnée par M. Marie, garde-des-sceaux, des visiteurs peuvent entrer de dix heures du matin à quatre heures du soir.

Barbès, dont la santé avait reçu de si profondes atteintes par suite des scènes de désordre auxquelles il s'est trouvé mêlé, a recouvert la santé;—il lit tout le jour la collection de l'ancien *Moniteur* et prépare une plaidoirie qu'il prononcera lui-même devant le jury.

Sobrier, que des gardes nationaux du quai d'Orsay avaient à moitié assommé au moment de son arrestation, est complètement remis;—il est plein de gaîté, et prend des notes pour un précis historique sur les journées qui ont suivi le 24 février.—On lui avait permis de se promener une heure par jour sur la terrasse;—mais comme il était sans cesse en devoir de démoraliser les postes des gardes nationaux, ceux-ci ont demandé qu'il fût remis sous clé,—ce qui a été accordé.

Blanqui, toujours malingre, reste couché tout le jour;—il suce sans cesse des feuilles de salade et d'oseille.—On le croit en proie à des hallucinations.—De temps en temps il se réveille en sursaut et s'écrie: *Le peuple des faubourgs se lève! En avant! en avant!*

Albert est dans un abattement dont on ne saurait donner l'idée.—Le résultat des débats de l'enquête l'a confirmé dans la pensée que la sabre bourgeois allait couper la tête à la République.

En résumé il n'y a guère que le Pompier qui ait une attitude digne;—le Pompier attend le grand jour des débats avec impassibilité.

TRAVAUX ET AMELIORATIONS.—On sait quels immenses travaux la ville de Paris fait faire sur la rive gauche de la Seine, depuis le quai Saint-Bernard jusqu'au pont Neuf: 1o. pour améliorer le port de la Tournelle; 2o. pour construire le port et le quai du port aux fruits; 3o. construire le quai Montebello et son chemin de halage; 4o. achever la reconstruction du pont au Double; 5o. canaliser le bras Saint-Michel et construire tout le long un chemin de halage; 6o. enfin, pour restaurer le pont Neuf. Mais on ne sait pas que simultanément et au milieu de ces grands travaux la ville fait faire un ouvrage d'une extrême importance pour Paris. Il n'est peut-être pas de rivière plus utile, mais aussi plus sale et plus fangeuse que la Bièvre. Cette rivière verse ses eaux dans la Seine, un peu au-dessus du pont d'Austerlitz, et par conséquent infecte la Seine dans tout son parcours à travers Paris.

On veut obvier à cela par un canal de dérivation qui sait tous les ports et chemins de halage de la rive gauche. Ce canal voûté, large de trois à quatre mètres, est en construction simultanée, en ce moment, depuis le pont Neuf jusqu'à la passerelle de Damiette. Ajoutons que ce canal recevra tous les égouts de la rive gauche.

Un pareil canal devant être construit sur la rive droite quand ce grand canal sera fait, les eaux de la Seine couleront limpides et pures, et nul doute qu'alors la salubrité publique ne s'en ressente beaucoup.

De la Fantaisie en matière politique.

Le dix-neuvième siècle, dit le *Corsaire*, est le siècle de la fantaisie. Modes, arts, mœurs, littérature, tout en a subi l'influence et reconnu la loi. Depuis quelque temps, la politique elle-même semble y incliner. En présence du péril, nous avons droit de le signaler; aux approches du mal, nous avons tâche de le prévenir.

Deux partis se divisent la France. L'un honnête, modéré, loyal; l'autre sans probité, sans conviction, partant sans avenir; le premier, sagement libéral, prêt à faire à l'esprit de l'époque, aux exigences d'une Révolution toutes les concessions raisonnables et possibles; mais entré dans la justice, et voulant avant toute chose le droit dans le progrès, l'ordre dans la liberté; le second, inconstant dans ses désirs, ondoyant dans ses projets, flottant çà et là au gré de ses caprices, et n'aspirant finalement qu'à l'anarchie, parce que par l'anarchie seule il a pu, peut et pourra dominer.

S'agit-il d'élections, observez les manœuvres de ces deux partis. L'un, le parti désintéressé, pénétré de cette grande vérité que l'union seule fait la force, vote avec un ensemble entraînant; l'autre, confiant à juste titre dans sa droiture et dans sa loyauté, se prononce avec plus d'indépendance, dissémine ses suffrages, et perd la moitié de ses voix en les dispersant. Sans compter cette étrange fantaisie, dont nous parlions au début de cet article, et qui porte à choisir au hasard tel candidat de préférence à tel autre—plus connu souvent et mieux recommandé—parce qu'il aura un aspect plus original, un langage plus pittoresque, sans avoir le même fonds de connaissances, de raison et d'honnêteté.

Aussi, que résulte-t-il d'élections ainsi faites? Les listes du 4 juin. Et de ces listes! Les barricades du 23.

ANGLETERRE—On vient de publier à Londres un compte-rendu général de la situation des banques pendant le mois dernier. Voici quelques chiffres que nous croyons utile de reproduire.

La moyenne de la circulation en billets a été:

Pour la banque d'Angleterre	495 millions.
Pour les banques particulières de l'Angleterre	90
Pour les banques à fonds-unis	62
Pour les banques d'Irlande	116
Pour les banques d'Ecosse	76
Total	834 millions.

Voici maintenant le chiffre de l'encaisse de la banque d'Angleterre, des banques d'Irlande et des banques d'Ecosse pendant le mois d'août dernier:

Banque d'Angleterre,	368 millions.
Banques d'Irlande,	40
Banques d'Ecosse,	25
Total	433 millions.

Le voyage de M. Louis Blanc à Bruxelles a compté plusieurs épisodes assez bizarres. Dans le wagon où il avait pris place se trouvait un ultra démocrate socialiste au premier degré, homme, pardessus le marché, d'une corpulence énorme. Il ne connaissait pas cette illustre confrère Louis Blanc. Autant celui étaient exigus et indifférent en apparence à la conversation, autant l'autre tapait des coudes et parlait à l'endroit des inégalités originelles et sociales parmi les hommes, et de certains droits et priviléges qui en découlent rigoureusement. Enfin, son plus proche voisin, lequel par parenthèse avait plus fortement maillé à partir avec lui, et le plus à souffrir de son obésité, lui dit:

—Tenez, monsieur, ceux qui, fournissez perpétuellement une preuve péremptoire de l'inégalité naturelle des droits parmi les hommes. Voyez! nous sommes dix ici, dont huit de dimensions ordinaires. Monsieur, dit-il en désignant Louis Blanc, est le plus exigu de nous, et vous, au contraire, vous êtes incontestablement le plus gros, et vous occupez littéralement deux fois plus de place qu'aucun autre.... Dans vous a fait ainsi, monsieur, on n'y peut donc rien trouver à redire; cependant qu'en résulte-t-il? C'est que dans ce wagon, où il semble que nous ayons des droits égaux, il vous faut, à vous, plus d'espace qu'à nous, et ce en vertu d'un privilége de naissance.

—Eh! bien, citoyen, dans la société, les gros ou corpulences ne sont pas toutes physiques, il y en a aussi de morales, et de même que vous les premières, plus d'espace dans le monde leur est nécessaire. Elles pourront, je l'admets, quelque peu vous gêner, blesser vos convenances, prendre sur vos aises; mais c'est votre histoire ici et dans ce wagon où, grâce à vous, ne vous déplaise, tout le monde souffre. Regardez, continua-t-il, ce pauvre petit monsieur, et il désignait de nouveau Louis Blanc, comme vous l'écrasez.... L'air et l'espace lui manquent; c'est votre nègre; assurément s'il était socialiste, il aurait beau invoquer vos principes d'égalité pour tous, ces principes ne pourraient guère lui venir en aide et vous rendre moins gros.

Louis Blanc sourit à cette argumentation ad hominem. Mais il ne répondit pas de peur de se compromettre. Peut-être ne contenait-il de trouver le raisonnement juste, et de penser que l'incident pourrait fournir un charmant sujet de petit livre à savoir: *De l'Inégalité des conditions humaines en chemin de fer et autres véhicules publics.*"

CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ N°. UN.

Séance de mardi 10 octobre 1848.

Le Conseil devait s'assembler ce jour conformément à l'ajournement; une demi heure après l'heure fixée, le recorder ayant appelé les membres à l'ordre et invité le secrétaire à faire l'appel nominal, les membres présens furent:

L'honorable J. Genois recorder et président.

MM. les aldermen Barnes, Barthe, Blanque, Fabre, Gourdain, Lanata et Silk, 7.

Absents: MM. les aldermen Duplessis, Duncan, Dupré, Giquel, Hagan, Lilly, McNeil et Wiltz, 8.

L'alderman Garlie est absent par congé.

Faute de quorum, M. l'alderman Fabre fait la motion que le Conseil s'ajourne *sine die*.

L'alderman Barthe fait la motion d'amender cette motion en désignant pour la réunion du Conseil, vendredi prochain, à cinq heures et demie; cet amendement ayant prévalu, le président déclare que le Conseil est ajourné jusqu'à vendredi prochain, 13 du courant, à cinq heures et demie P. M.

J. REYNES, Secrétaire.

FAITS MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orleans.

EXPEDIES.

Navire Grenada, Batchelder, pr Liverpool.
Brick Millaudon, Dalvaille, pr la Havane.
Goelette Wm Ebbett, Lewis, pr Pensacole.
Chipola, Grierson, pr Apalachicola.

ARRIVÉS.

Pas d'arrivage de la mer.

—STEAMERS.—

Jas L Day, Wood, pr Mobile.
Iroquois, Moore, de Louisville.
P M Streck, Streck, de Lafourche.
Muscle No 9, Guarnsey, de la rivière Yasoo.
Courrier, Martin, de la Balise.

Au bas du fleuve et mouillé.

Un navire, dont le nom est inconnu.

LIGNE DES STEAMERS CUNARD.

DE LIVERPOOL.

Britannia pour New-York, Samedi 30 Septembre
Niagara pour Boston, Samedi 7 Octobre

D'AMERIQUE.

Britannia de New York, Mercredi 25 Octobre
Niagara de Boston, Mercredi 1 Novembre

LIGNE DU HAVRE.

United-States, de N.-York pr Nlle-Orléans, 16 oct.
United-States, de la N.-Orléans pr New-York, 5 nov.
United-States, de N. York pr le Havre 5 decembre

Nouvel arrivage de marchandises fraiches.

AU CHEAP CASH STORE, succerseur Bienville et Bourbon. 100 douzaines mouchoirs de 20 à 60. 2 caisses mousseline laine de 20 à 45 cents. 1 do cachemire, 40 à 60 cents. 8 do indiennes anglaises, françaises et américaines de 7 à 20 cents. do casimirs, cotonnades de 10 cts. à $1 25. 2 balles ginghams anglais français 15 à 25 cents. 300 douzaines bas et chaussettes mérinos et coton, à vendre au plus bas prix. 12 oct

ANISETTE—160 paniers anisette. MARASQUINO—10 caisses marasquino. FRUITS A L'EAU DE VIE—50 caisses. A vendre pour clore une consignation, par GEORGE GREEN & BRO., 12 oct—3 58 rue Gravier.

A LOUER—Une maison et jardin, encoignure Edward et Annonciation. Possession en sera donnée le 1er novembre. S'adresser à EUG. ROCHEREAU & Co, Nos. 17 et 19, rue St-Louis.

EAU DE VIE—215 quarts pipes Pn. Godard & Co 1re preuve. 15 demi pipes J. et A. Delafontaine, 1r preuve. 20 quarts de Loyer Frères, do do. 20 demi, 8 quarts et 8 huitièmes de A. Seignette, 1re do. 20 demi et 10 quarts de A. Camus, do. 9 demi et quarts de Cognac et Martin. 20 demi et 20 quarts de J. J. Dupuy. EUG. ROCHEREAU & Co, 17 et 19, St-Louis. 9oct

CIGARES DE LA HAVANE—86 cigares, marque Partagas; 10,000 marque Cabañas; 10,000 do Azor; 75,000 en débarquement du brick Selina, à vendre par B. VALLS, 37, Commune. 9oct

CAFE de Java—[illegible] sacs, à vendre par J. W. STANTON & Co

Le paquebot INDIANA, capt. Bennett, de New-York, est en déchargement vis à vis la maison triangulaire. Les consignataires sont invités à faire recevoir leurs marchandises sur la Levée, faute de quoi elles seront emmagasinées à leurs frais et risques. JOHN O. WOODRUFF & Co, 10oct 92 & 94, Magasins.

Les consignataires des marchandises suivantes, consignées à ordre par le navire INDIANA, de New-York, sont priés de faire connaître leur domicile au soussigné de déchargement. 2 balles marquées Bayle et Mackine. JOHN O. WOODRUFF & Co, 10oct 92 & 94, Magasins.

Le navire MANCHESTER, de New-York, est en déchargement, en face du poteau No. 1, au wharf de la rue St-Joseph. Les consignataires de marchandises sont requis de venir les recevoir à la Levée, autrement elles seront emmagasinées à leurs frais et risques. J. W. STANTON & Co. 10oct enc. Magasins et Lafayette.

SOCIÉTÉ SAVOISIENNE DE BIENFAISANCE.

LES Membres de cette Société sont instamment priés d'assister à l'assemblée qui aura lieu dimanche 15 de ce mois, à 4 heures, rue de l'Hôpital, au lieu habituel des séances. J. AVET, Président. 11oct—4f

NOURRICE A LOUER.—Le soussigné offre à louer comme nourrice une jeune négresse, âgée de 17 ans, très saine et sans enfants. Cette esclave est accouchée depuis samedi et est garantie sous tous les rapports. S'adresser à O. SEICHSNAYDRE, 11oct—4f 28, rue de Chartres.

CALLIGRAPHIE.

ECRITURE.—Tous ceux qui désirent acquérir une belle écriture, peuvent le faire en s'adressant à l'Académie d'écriture de DOLBEAR, No. 65, rue de Chartres, et No. 15, rue du Camp. Les jeunes gens sont souvent sans place en raison de leur vilaine écriture. Cet inconvénient peut disparaître en quelques leçons. Heures: de 10 à 11 heures A. M., de 4 à 6 et 7 à 9 heures P. M. PLUMES d'or de DOLBEAR, à vendre en gros et en détail. 11 oct

$150 de recompense.

EGARES ou volés de l'habitation du soussigné, dans la soirée du 26 septembre 1848, et supposés avoir été vendus à la côte d'en haut NEUF MULETS MEXICAINS. Tous ces Mulets portent une étampe mexicaine, plus la lettre H nouvellement imprimée. La partie supérieure de l'un des jambages de l'H est coupée. La récompense ci-dessus sera payée pour la conviction du voleur et la restitution des Mulets, ou $75 pour la restitution des Mulets seulement. JOHN HOEY, 134, rue Poydras. La Gazette de Bâton-Rouge est priée d'insérer l'avis ci-dessus, pendant deux semaines.

AVIS.

EN conséquence de notre retour du Mexique, nous révoquons la procuration que nous avions laissée à M. Léon ACH. Les personnes qui auraient quelques réclamations à nous faire, peuvent s'adresser chez notre successeur M. D. Sacerdote, rue Dumaine, No 216. Nlle Orléans, le 9 octobre 1848. 10oct—3f BONVALAT & SACERDOTE.

P. LEVERRIER, No 70, rue de Chartres.

OFFRE à vendre les marchandises suivantes reçues par les navires Eliza et Hartley, venant du Havre: 2 caisses gilets peluches laine, 2 do do do coton, 1 do gants laine vert, 1 do plumeaux plumes d'autruches, 1 do mouchoirs de poche en batiste, 1 do parapluies soie de 25 à 36 pouces franç. Et en débarquement de la barque Genessee de New York: 6 caisses parapluies coton de toutes les qualités et dimensions; ainsi qu'avec bordure. 10 caisses cannes à jouer de diverses qualités,—et tient toujours en magasin un assortiment complet de tous les articles de billard, ainsi qu'un assortiment d'articles de variétés trop longs à énumérer. 10 oct—3

A VENDRE à la Pharmacie, encoignure Douane et Dauphine: Prés d'Iris, Pains contiques, Fumigateur pectoral, Papiers de Vie, Sondes et Bougies, Pâtes pectorales, Pessaires, Bandages herniaires, Capsules de Mothes, Capsules de Raquin.

Le cabinet de consultation du Dr. Landreaux est dans le même local. Les heures de consultation sont de midi à 3 heures. 10 oct

COUVERTES pour lits et pour nègres, de Mackinaw—Recemment reçu par le navire Columbus, de Boston. 2 balles couvertes superfines bleues, croisées, pour capotes; 2 balles idem rouges, Mackinaw; 6 balles idem en laine Savinge, 10, 11 et 12/4; 2 caisses, tweeds verts et en mélange; 10 balles couvertes pour nègres, à vendre par McDOWELL & PECK, 16 oct 96, rue Gravier.

SEL—4000 sacs versables sel des Iles Turques venant de Key West, et 1800 sacs sel gros et fin de Liverpool, à vendre par C. J. WHEELER, 16 oct Courtier, No 3, Bank Place.

PORC et graisse—300 barils porc mess M. O. et échines de corbon, 500 bartilets excellente graisse, à vendre par C. J. WHEELER, 16oct Courtier, 3, Bank Place.

BOTTES, SOULIERS ET BRODEQUINS—204 caisses en débarquement des navires Aberdeen, Diana, Columbus, Oxnard et Pd. Mercy, comprenant un assortiment complet pour la ville et la campagne, et en magasin, à vendre par G. W. DUNBAR, 16 oct 30, rue de la Douane.

VIN d'Oporto doux, qualité supérieure, en quarts de pipes, à vendre en magasin par P. CUBACHS, 10oct encoig. Condé et St Philippe.

VIN DE CATALOGNE en grandes pipes, ayant droit au drawback, à vendre par P. CUBACHS, 10oct encoig. Condé et St Philippe.

VIN ROUGE doux pour juleps, en baril, à vendre par P. CUBACHS, 10oct encoignure Condé et St Philippe.

SAVON DE CASTILLE—120 caisses de cette qualité, à vendre par P. CUBACHS, 10oct encoig. Condé et St Philippe.

EAU DE VIE ESPAGNOLE—Porte preuve en barils, à vendre par P. CUBACHS, 10oct encoig. Condé et St Philippe.

BOUCHONS—30 balles de bouchons pointe superfine, à vendre par P. CUBACHS, 10oct encoig. Condé et St-Philippe.

CAMPHRE—1000 liv. camphre raffiné, à vendre par P. CUBACHS, 10oct encoig. Condé et St Philippe.

ALCOOL—[illegible] barils alcool 90 deg, à vendre par P. CUBACHS, 10oct encoig. Condé et St-Philippe.

DEMANDE D'EMPLOI.

UN jeune homme parlant anglais, français et espagnol, connaissant la situation de la ville, et étant familier avec une grande section de la campagne, pourrait se rendre utile dans une maison de commerce en gros. Pour références et plus amples informations, s'adresser au bureau de ce journal. 9oct

AVIS—Le soussigné étant sur le point de s'absenter de l'Etat, invite les personnes qui ont des réclamations contre lui à les présenter le plus tôt possible à son magasin, No 148, rue Tchoupitoulas. JOHN BEZZINA. 29 sept—2m

QUINCAILLERIE.

E. WEYSHAM & FRERE.

Successeurs de W. A. Ryan.

No. 48, rue de Chartres, Nouvelle Orléans.

IMPORTEURS de quincaillerie, coutellerie, haches, casseroles, pioches, fourches, bêches, pelles, ciseaux forgés et coupés, chaudières françaises, moulins à maïs, charrues, cordes, serrures françaises, couplets, pentures à gonds et à pattes, outils, scies, tarrières, limes, verrous, tables, joints, quarts, vis, fusils, capsules et bourres, poudre, et articles pour la pêche, &c. 26mars—6mois

A Vendre par le soussigné: 300 fromages tête de mort. 30 douzaines boites d'une livre, gelée de gouyave; 100 boites cêpes à l'huile. 100 do champignons; 100 demi do cèpes. 100 demi do champignons; saucissons de Lyon. Olives farcies; 20 moitiés fromage Gruyère. 25 fromages pâte grasse française. Un grand assortiment de comestibles pour familles, aux prix les plus réduits. *Pâtés de St.-Louis (Missouri).* Galantine de dindes, en grandes boites, demi boites et quarts de boites. Pâtés de foies de canards en grandes boites, demi boites et quarts de boites. Pâtés de perdreaux en grandes boites, demi boites et quarts de boites. Conserves de marine, convenables pour les voyageurs. J. FISSE, 17 mars enc. Royale et St-Pierre.

BAINS SULFUREUX ET DE VAPEUR.

LE soussigné a l'honneur de prévenir le public qu'il continue à préparer et administrer ces Bains dans le local qui se trouve en fabrique de parfumerie, rue Saint-Louis, No 255, entre les rues Villeré et Robertson. L'efficacité de ces Bains est déjà connue dans un grand nombre d'affections chroniques de la peau, telles que la gale, le prurigo, les dartres, la teigne, etc., etc. On s'en sert avec un succès remarquable contre d'autres maladies très souvent rebelles aux ressources de l'art, comme les rhumatismes anciens, la goutte atonique, la paralysie, les scrofules, les engorgements des glandes, du sein, ceux des ganglions lymphatiques et des articulations. [illegible] Le soussigné espère que les soins qu'il a mis à mériter la confiance [illegible] F. MAUSSERET.

CIGARES DE LA HAVANE—1,000,000 des marques Principe et Pinataiton, à vendre par 9 oct B. VALLS, 37, Commune.

TABAC—50 balles de la Havane, et 100 de Cuba, à vendre par B. VALLS, 9 oct 37, Commune.

SUCRE de la Havane—60 caisses blanc et jaune, à vendre par B. VALLS, 9 oct 37, Commune.

AMANDES—Bouches, douces et tendres, à vendre par B. VALLS, 9 oct 37, Commune.

CACAO de [illegible], à vendre par B. VALLS, 37, Commune. 9 oct

ESSENCE D'ANIS [illegible] B. VALLS, 37, rue Commune. 9oct

GUERRA en caisses de deux et quatre livres, à vendre par B. VALLS, 9 oct 37, rue Commune.

NOIX ANIMAL—[illegible], à vendre par B. VALLS, 37, Commune. 9 oct

[illegible] B. VALLS, 37, Commune.

AVIS D'ÉLECTION.

EN vertu d'un writ d'élection à moi adressé par Son Excellence Isaac Johnson, gouverneur de l'Etat de la Louisiane, les votants qualifiés de la paroisse d'Orléans sont par le présent notifiés qu'une élection aura lieu le mardi 7 de novembre, prochain, de SIX ELECTEURS pour le Président et le Vice-Président des Etats-Unis. Les boîtes aux scrutins seront ouvertes le jour ci-dessus indiqué, de neuf heures du matin à six heures du soir, aux lieux et sous la surveillance et la direction des commissaires et qualifiés qui seront nommés par le Conseil Général de la ville de la Nouvelle-Orléans, et par le jury de police pour cette partie de la paroisse située sur la rive droite du fleuve Mississippi. L'élection sera conduite et les retours faits conformément à la loi. Bureau du Shérif, paroisse d'Orléans, le 3 octobre 1848. JOHN L. LEWIS, Shérif. 4oct—te

J. M. JONES & LYMAN POTTERS. Avocats, No 23, rue Bienville, Vis-à-vis la Cour de Recorder. 8 oc—1m

LYCEE D'ORLEANS, 57, rue de l'Esplanade.

La rentrée des Classes a lieu lundi 16 octobre 1848.

CET Etablissement, ouvert en Avril 1843 par MM. MEAYOYER, WYNEHAM et EVERETT, a pris un développement rapide sur le plan tracé par ses fondateurs. Les études du Lycée comprennent l'Anglais, le Français, l'Espagnol, le Latin, le Grec, les Mathématiques, la Physique, la Rhétorique, la Philosophie, l'Histoire, la Géographie et la Tenue des Livres. La plupart des classes sont faites par les Directeurs eux-mêmes de sorte que les Élèves n'ont presque jamais à souffrir de ces mutations de professeurs, qui sont généralement si préjudiciables à leurs progrès. Les Professeurs adjoints sont des hommes connus et versés dans l'enseignement. Depuis la fondation de cet Etablissement, les Directeurs n'ont rien épargné pour lui assurer quelque avenir; leurs efforts ont tendu constamment à l'entourer de garanties de stabilité. Le Lycée offre aux jeunes Créoles de grandes facilités pour se familiariser avec la langue anglaise. Outre les leçons spéciales d'Anglais qu'ils y reçoivent, c'est exclusivement par l'intermédiaire de cet idiome qu'ils étudient le Latin, le Grec, les Mathématiques, l'Histoire et la Géographie. Les Directeurs donnent une attention particulière à l'observation des règlements disciplinaires. Les Élèves ne sont jamais livrés à eux-mêmes. L'INSTITUTION est située dans la partie la plus saine et la plus retirée de la ville. Le local ne laisse rien à désirer sous le rapport des dispositions matérielles: il comprend des salles spacieuses et bien aérées, ainsi qu'une vaste cour destinée à la récréation des Élèves. Une Dame de confiance est spécialement chargée de la lingerie. Elle donne aux internes tous les petits soins que leur âge demande.

Conditions:

Les Pensionnaires paient (le blanchissage compris)	$30 par mois
Les Demi-Pensionnaires	$15 "
Les Élèves de la 3me préparatoire	$6 "
Les Élèves de la 2me prépar., de la 1re prépar., et de la 4me régulière	$9 "
Les Élèves de la 3me, de la 2me et de la 1re régulière	$12 "

9 oct—1m

COLLEGE DE LA NOUVELLE-ORLEANS,

Dirigé par M. l'abbé Maisonabe.

L'ETABLISSEMENT est spacieux et commode; les dépendances dont font partie un beau jardin et une grande cour, sont vastes et des mieux disposées.

ENSEIGNEMENT.

Le programme est le même que celui de l'Université de Paris, à l'exception des langues vivantes et des études commerciales, auxquelles on donne un soin tout particulier.

Conditions.

Externes, $4, $6, $8, $10, selon l'âge et le degré d'avancement. Pensionnaires et demi-pensionnaires (on traite de gré à gré avec le directeur.) On paie par trimestre et d'avance. Tout trimestre commencé se paie en entier. Il n'y a point de vacances. En outre, on se propose d'enseigner ce qu'il est utile de savoir pour la fabrication du sucre [illegible] Le programme détaillé sera donné par l'éditeur. 9 oct—6 m

NOUVEAU MAGASIN.

MESSIEURS PAUL ALBOUS & Co. ont ouvert le 10 de ce mois, rue Royale, No 222, entre Dumaine et Ste Anne, un MAGASIN DE MARCHANDISES SECHES, qui sera dirigé par le famille ARNOUX, encognée de la Martinique. Cette famille se place sous la protection de ses amis de la Nouvelle-Orléans. Elle fait aussi un appel aux créoles, dont le public des habitans de cette cité. On trouvera dans ce magasin les articles suivants: Coton écru et blanc 3/4, 4/4, 5/4, 6/4, 10/4, 12/4; Indiennes Françaises, Anglaises et Américaines. Cotonnade Française et du pays; Couvertures de Laine, de Coton, gaufrées; Alpaca noir et de couleur; Mérinos Français et Anglais, couleurs assorties. Cachemires d'Ecosse, mill. & [illegible]; Mousseline de Laine, couleurs assorties; Mousseline Suisse brodée; Mousseline blanc; Percale; Toile de Coton; Toile de Table; Bas et Chaussettes; Gants; Soie; Crinolines; Flanelles; Mérinos; Toile d'Irlande; Mouchoirs blancs et de couleur; Rubans; Broderies; Toile de Paris. Cotons de toutes les qualités, &c. &c. &c. 2 oct—6

AVIS AUX PROPRIETAIRES ET AGENTS DE STEAMBOATS—Les soussignés offrent à vendre leur pompe à incendie et ses dépendances de Gouins, en face de la ville de Lafayette; le wharf est en très bon état et construit en mer. Pour mieux; on vendra en même temps les bâtiments des chaudrons, les cables, les arcs, etc., etc.; à vendre par J. T. [illegible] en vendre également 12,300 bottes de charbon de Pittsburg, de première qualité, à bas prix. EUG. ROCHEREAU & Co. 7 oct 17 et 19 rue St-Louis.

A VENDRE—Un jeune mulâtre de 14 ans, garçon et domestique de maison, très intelligent. Pour les conditions s'adresser No. 44, rue de la Vieille Levée. 7 oct—6f

CHAUX—1000 barils chaux fraîche de Thomaston, en débarquement du brick [illegible], à vendre par JOHN HAYMAN & CO., 30 rue Poydras, et 11, Magasin Rouge, 3me Municipalité. [illegible] chaux vive; [illegible] à vendre de ciment hydraulique de Rosendale et Romain, plâtre de Paris, du ciment à [illegible] de marbre et [illegible] 7oct

AVIS—Les soussignés, nommés en vertu d'un ordre de la première Cour de District, commissaires pour l'ouverture des rues Quartier, Galvez et Hôpital, et pour faire une estimation juste et équitable de la perte ou du gain qui pourrait en résulter pour les propriétaires des terres et bâtisses requises par le dite ouverture, donnent avis par ces présentes aux personnes et propriétaires, qu'ils ont déposé au greffe de ladite Cour, depuis le 6 décembre 1847, un tableau additionnel au tableau homologué le 4 juin 1849 avec un plan y annexé, lequel tableau additionnel restera exposé, conformément à la loi, pour être examiné par les parties intéressées, pendant vingt jours, après lesquels il sera présenté à la dite Cour pour être confirmé et homologué, et toutes les personnes dont les intérêts pourraient être lésés par ledit tableau additionnel devront en donner avis par écrit dans les dix jours qui suivront la dernière publication du présent avis. Nouvelle-Orléans, 3 octobre 1848. COULON JUMONVILLE. JUSTIN SOREL. OCTAVE MOREL. 3 oct

BON MARCHÉ pour les Dames.

CHEAP CASH STORE, enc Bienville et Bourbon. —Aujourd'hui ce magasin fera l'ouverture d'un magnifique assortiment de mousselines de laine, cachemires et indiennes, qu'il vendra comme de coutume à très bas prix. Aussi—Un assortiment de cotons blancs des manufactures de New-York, Bartlett, Dwight, Thorndike et autres marques. Constamment en main un vaste assortiment de marchandises sèches. 3 oct.

Docteur J. [illegible], CABINET—Rue de la Levée, près l'encoignure de la rue Jackson, à côté de la pharmacie de M. Boehler. [illegible] juin—6m

Pensionnat de Mme. [illegible]

M. H[illegible] PAPA, N. T. E. [illegible], ayant loué à bail pour l'espace de 7 années, et fait soigneusement réparer le local anciennement occupé par le pension de Mme [illegible], situé encoignure Rampart et [illegible], ouvrira ses académies, pendant [illegible] prochain. Mme. H. fera le soin des [illegible]. 3 oct

BOTTES, SOULIERS ET BRODEQUINS—150 caisses en débarquement du navire [illegible], à vendre à bas prix par E. C. MORSE, 10 rue de la Douane. 8oc

Cafe à vendre.

LE propriétaire de l'un des cafés les mieux achalandés de la Nlle-Orléans, offre à vendre son établissement, situé à l'encoignure des rues Rampart et Levée. S'adresser sur les lieux. 8oct

SEL—1,400 sacs sel de Liverpool, comme, qui vont arriver, à vendre par C. J. WHEELER, 5 oct 3, Bank Place.

SUCRE—185 caisses sucre blanc de la Havane, en débarquement et à vendre par L. CANTIN, 5oct 73 bis, rue des Magasins.

TABAC CUBA—100 balles coupes en débarquement et à vendre par L. CANTIN, 5oct 73 bis, rue des Magasins.

TABAC—[illegible] véritable feuille de Abajo pour coupe et tripes, en débarquement et à vendre par L. CANTIN, 5oct 73 bis, rue des Magasins.

SUCRE de la Havane—[illegible] caisses sucre brun blanc et blanc, en débarquement et à vendre par L. CANTIN, 5oct 73 bis, rue des Magasins.

TABAC DE LA HAVANE—[illegible] balles Vuelta de Abajo, capes et tripes, à vendre par L. CANTIN, 5oct 73 bis, Magasins.

POIVRE et [illegible] en sacs en bon ordre pour l'embarquement, à vendre par J. F. BERCIER & Co., 30 sept 54, Vieille Levée.

AMIDON de la Havane—50 barils, en débarquement du brick F. Bassi, à vendre par J. F. BERCIER & Co., 30 sept 54, Vieille Levée.

[illegible] LEOPOLD JEANNET, 22, rue St-Louis.

HUILE D'OLIVE—A vendre [illegible] J. F. [illegible], 54 Vieille Levée.

LES HABITANTS qui ont donné des ordres aux soussignés pour les HABILLEMENTS DE LEURS NÈGRES sont avertis que ces ordres ont été remplis à leurs manufactures et qu'ils sont prêts à délivrer les habillements. Comme nous avons eu plus de demandes que nous ne pouvons satisfaire, nous vendrons après le 20 octobre tous les habillements qui n'auront pas été réclamés, pour notre propre compte. THOMAS C. PAYAN & Co, 26 sept—1m No. 10 rue du Canal

GRENADIERS GARDES D'ORLEANS,

Attention!!

La Compagnie portera les armes dimanche, 15 octobre 1848, à sept heures et demie du matin. Equipement complet, tenue d'été. Rendez-vous à l'Arsenal, passage de la Bourse. L'appel se fera à 8 heures très précises et le Commandant compte sur la plus grande ponctualité. Par ordre du Capitaine, F. T. BOURNOS, Sergent Major. N. B.—Après la sortie, il y aura une élection des membres du Comité devant servir pour les six mois courant. 9 oct

Changement de Domicile.

DUROS & FINN ont transporté leur magasin au No 70, rue de Chartres, au premier, près du bureau de l'Abeille. 6 oct

A VENDRE A LA NOUVELLE PHARMACIE, encoignure Dauphine et Douane: Pilules de Lartigue pour la goutte. Sirop d'asperges de Johnson. Sirop de Fozglove de Labelloye pour les maladies du cœur. Sirop pectoral de Briant Lamoureux, etc. Toujours en main un assortiment de médecines fraîches. Les prescriptions seront remplies avec le plus grand soin. Bureau du Dr. Landreaux dans la même maison. Heures de consultation de midi à 3 heures. 6 oct.

ERNEST E. HOUGIN, Pharmacien, Encoignure Douane et Dauphine. Le bureau du Dr. J. U. LANDREAUX est dans la même maison. 18 sept—1 an

Changement de Domicile.

LAPEYRE, HARISPE & CO ont transporté leur bureau à l'encoignure du Passage de la Bourse et Douane. LAPEYRE, HARISPE & CO. 3 oct

Magasin à louer.

PARTIE de la maison No. 86, rue de Chartres à louer, convenable pour un magasin de marchandises sèches ou pour un importeur. S'adresser au No. 84. 3 oct

REÇU et à vendre à la pharmacie, encoignure Dauphine et Douane: Pilules de Lartigue, sirop de pointes d'asperges, sirop de digitale de Labelonye, Anti glaireux de Guillié, sirop de Lamouroux, sirop de Briant, pilules de Ballet, sirop de Portal. Ainsi qu'un assortiment complet de bandages, plaques à cautères, pois d'Iris, médicaments frais, etc. etc. Le bureau du Dr. Landreaux est dans le même local. Ses heures de consultation sont de midi à trois heures. 3 oct

LE soussigné prie les personnes qui pourraient donner des informations sur le sieur BARRETH LEONARD, de les lui faire parvenir, soit par lettres ou de vive voix. Le Sr. Barreth Léonard étant disparu depuis sept mois, sans avoir donné de ses nouvelles, laisse sa famille dans une cruelle incertitude sur son sort. Adresser les informations à JEAN BAPTISTE BARRETH, Rue Bourgogne, No 209, entre Dumaine et Saint Philippe. 3 oct—3f

Bonne Occasion.

POUR être vendu à l'amiable, jusqu'au 18 du mois d'octobre, Une jolie propriété située à 45 milles au-dessous de la ville, dans la paroisse Plaquemines. Cette propriété a un arpent de face au fleuve, sur 40 arpents de profondeur. Sur cette propriété il y a une jolie maison de maître, neuve, une salle de billard, magasin, cuisine et un moulin à riz. Pour plus amples informations s'adresser chez Tuesot frères, No 161, rue de Chartres, encoignure Toulouse. 3 oct.

J. LEVOIS,

No 47, jadis 55 CHARTRES, au premier, OFFRE à vendre les marchandises suivantes, reçues par le navire Hartley, du Havre: 12 balles ginghams d'hiver à carreaux 3/4, 6 do châles laine couleurs, 1 caisse mouchoirs de coton 3/4 et 5/4, 1 do do do noire 3/4 et 5/4, 1 do gros de Tours (article nouveau), 1 do cotonnade coton écossais, 1 do châles Kabyle, Ecosse et autres, 1 do Ecossaise, cachemires et mousseline laine, 1 do toile crétonne écrue, 1 do bas coton gris pour femmes, 1 do bas et chaussettes pour enfans, 1 do gilets tricot coton peluches, 1 do gilets laine peluches, 1 do bretelles assorties, 1 do gants de peau pour hommes et femmes, 1 do mouchoirs velours, drap, &c., 1 do aiguilles C.D, par 100 et 200, 1 do parfumerie assortie de Monpelas, 1 do glaces ovales de Mailly, 1 do aiguilles piquées, 1 do boutons sans gomme, 1 do cartes françaises. 3 oct

AVIS DE DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ.

LA société en commandite existant en cette ville sous la raison J. FAYRE & Co., a été dissoute d'un commun accord le 29 courant, suivant acte passé par devant Théod. Guyol, notaire public, en cette ville et Juan y de Egana a été nommé seul liquidateur. Nouvelle-Orléans, 30 septembre 1848. M. J. DE LIZARDI, pour lui et A. H. WYLIE, JUAN Y DE EGANA. 2 oct

AVIS DE SOCIÉTÉ.

LES soussignés ont formé ce jour une société en commandite, pour les transactions commerciales en cette ville, sous la raison Juan y de Egana, et suivant acte passé pardevant Théodore Guyol, notaire en cette ville et portant la date ci-dessous. Nouvelle-Orléans, 30 septembre 1848. M. J. DE LIZARDI, JUAN Y DE EGANA.

CERISES à l'eau-de-vie—20 caisses cerises fraîches, reçues par le navire Eurotas, à vendre par J. F. BERCIER, 30 sept 54, rue Vieille Levée.

VIN ROUGE ET BLANC, en barils—34 barils Brion, 20 barils Haut Sauterne, article très demandé, en débarquement du navire Eurotas, à vendre par J. F. BERCIER & Co, 30 sept 54, Vieille Levée.

VIN CANTENAC—40 barriques de ce vin fin, à vendre par J. F. BERCIER & Co, 30 sept 54, Vieille Levée.

DAMES-JEANNES—200 dames-jeannes françaises, de 5 gallons, reçues par le navire Hartley, à vendre par J. F. BERCIER & Co., 30 sept 54, Vieille Levée.

Chapeaux et Casquettes.

170 caisses nouvellement en débarquement des navires Pharsalia et Martha J Ward, assortiment de première qualité, à vendre par FROST & Co, 4 oct 10 rue des Magasins

COUVERTURES DE LAINE—C. M. SIMPSON, 94, rue de Chartres, vient de recevoir un grand assortiment de couvertures de laine, savoir: 2 balles de couvertures communes pour nègres; 160 paires de couvertures françaises, anglaises et américaines, de toutes dimensions et différentes qualités, qui seront vendues à très bas prix. 2 oct

CHAUX des carrières du Cap Girardeau Mo.—1,300 barils en débarquement, très convenables pour être transportés sur les habitations en raison de leur bonne condition. Cette chaux est reconnue très forte par tous les entrepreneurs qui en font usage. Le soussigné recevra des ordres pour en livrer sur les habitations au-dessus de la Nlle-Orléans, sans aucune dépense de fret et drayage de la part des acheteurs. Constamment à vendre P. H. MONSSEAUX, 4 oct rue St-Louis, No 218 au Marble Yard.

EN déchargement du navire Hartley, du Havre, les soussignés offrent à vendre à des prix modérés les articles suivants: 1 caisse indienne fantaisie, 1 do do catalane, 100 douz. paliacates gris, 3 caisses calicot blanc guinée 3/4, 100 châles cachemire imprimé, 100 douz. pointes ombrées, 50 do do imprimées, 3 caisses tissus croisés coton 4/4, 2 do vestes calicot coton, 50 douz. casquettes drap noir avec cordelières et glands en soie, 2 caisses cotonnade 4/4, 1000 douz. foulards coton, 1 caisse mérinos couleur, 400 douz. paires bas coton teint, 200 do do chaussettes rayées, 200 do do bas (coton teint) pour femmes, 200 do chemises indienne ainsi, 1 caisse batiste, 2 do baréges imprimés dessins nouveaux, 1 do mousseline laine noir, ponceau et orange, 1 do foulards soie 30 centimètres carrés, 1 do mousselines 1 de taffetas noir, 1 do gilets de soie à idem; 285 cravattes 3/4 satin, 1 caisse châles écossais, nouveau genre, 700 gilets [illegible] cacao à bireau poil sur paillon, 1 caisse soie fiche; un grand assortiment de dentelles brodées, Mauvaise, Malines, entredeux brodés, valenciennes, dentelles fonds clair; dentelles noires, 40 douz. gants; 130 de bourses soie; 11 grosses lacets noirs blancs 3 mètres; 20 douz. casquettes drap pour enfans. DUFOUR, DURAND & Co, 3oct 25, rue de Chartres.

COTONS écrus, Indian Heads et Lawrence en déchargement du navire Diana de Boston: 25 balles cotonnerie Indian Heads, 50 do do do Lawrence. A vendre par McDOWELL & PECK, 9 oct 96 Gravier.

INDIENNES, mousseline de laine et coton blanc: 20 caisses indiennes brunes, diverses qualités, 15 do mousseline de laine, 25 do coton blanc 1/6, 4/4. En déchargement et à vendre par McDOWELL & PECK, 9 oct 96 Gravier.

COUVERTES A RAIES, venant d'arriver par le navire Peter Marcy, de Boston: 4 balles couvertures à raies 1 1/4 et 1 3/4, 10 do do qualité supérieure, 10 do do Middlesex unie, 20 balles coton pour nègres. A vendre par McDOWELL & PECK, 9 oct 96 Gravier.

Nouvelles Marchandises d'automne.

C. M. SIMPSON, 95, rue de Chartres, vient de recevoir les marchandises suivantes, pour la saison: Soieries—8 caisses de soies noires fines et superfines; Poult de soie, Gros de Rhin grande largeur; Soie de couleurs, à la dernière mode; [illegible]

[illegible] offert à vendre (en gros seulement), en débarquement du navire Hartley, du Havre: [illegible]

ASSEMBLEES.

Grande Assemblée, dans le septième District de la première Municipalité.

Les amis de TAYLOR & FILLMORE tiendront une grande Assemblée, à l'encoignure de la rue Villeré et du Chemin de Bayou, au jardin Rough & Ready, jeudi soir 12, à 7 heures. Plusieurs orateurs prendront la parole. A. P. ROUX, Secrétaire.

ROUGH AND READY CLUB.

5me District, 1re Municipalité.

Le Club se réunira tous les vendredis, à 5 heures, au café du Globe, encoignure Ste-Anne et Ramparts. JULES MOLAISON, Secrétaire.

3ME DISTRICT, 1RE MUNICIPALITÉ.

Les whigs de ce District se sont réunis samedi dernier au café de la Demi-Lune et ont organisé un ROUGH & READY CLUB. Un comité a été nommé pour présenter des résolutions et pour choisir un local convenable pour les séances du Club, qui auront lieu régulièrement tous les Samedis soirs. MM. Preaux et Nautré appelés à haranguer l'assemblée l'ont fait avec le plus grand succès.

CLUB ROUGH AND READY.

7ME DISTRICT, 1RE MUNICIPALITÉ.

Une assemblée régulière aura lieu tous les jeudis, à 7 heures du soir, à la salle du club, encoignure Chemin du Bayou et Villeré, au jardin Rough and Ready. Tous les jours de 9 heures du matin à 7 heures du soir on aura accès au club, où l'on trouvera des journaux et documents. Les votants sont invités à venir. ALBERT ROUX, 21 sept Secrétaire.

3me District—Municipalité No. 3. CLUB ROUGH AND READY.

Encoignure Port et Lévée.

Une assemblée régulière de ce Club aura lieu tous les Jeudis soir, à 7 heures, à partir du 5 octobre. Les personnes favorables à l'élection du GEN. Z. TAYLOR et de MILLARD FILLMORE, sont invitées à y assister.

J. H. GILLESPIE, W. SALZMANN, T. A. BOULET, Secrétaires.

LE BUREAU DU VICE-CONSUL MEXICAIN est pour le moment situé au No. 27, rue Bienville. Les capitaines pour les ports du Mexique sont informés que les expéditions doivent être faites comme d'habitude. Les navires allant au Yucatan sont tenus de faire leurs expéditions de la même manière que ceux qui vont au Mexique. Les capitaines de navires sont informés qu'ils ne peuvent prendre aucun passager s'il n'ont reçu leurs passeports du vice-consulat Mexicain. Nouvelle-Orléans, 29 septembre 1848. 30 sept—1f

B. LAFTERRADES prévient ses amis et le public en général, qu'étant à la veille de fermer son Magasin, No 32, Vieille Levee, il vendra son stock de chaussures et de linge fait, 50 pour cent au-dessous du prix coûtant. Toutes les personnes qui lui doivent sont invitées à se présenter d'ici au 25 du mois prochain, pour payer. Les personnes auxquelles il doit, sont priées aussi de présenter leurs comptes dans le même délai. Vitrières, comptoirs et installations de magasin, le tout en excellent état et à vendre. S'adresser sur les lieux No 32, Vieille-Levee, une porte après l'encoignure Bienville. 29e—12t

LA SESSION d'hiver commencera le 1er octobre dans l'institution de jeunes demoiselles, dirigée par Mme VAN NOOTEN. Un local vaste et bien aéré, des soins de mère prodigués aux jeunes pensionnaires, une méthode d'enseignement et à la fois assurée et constante de la part de la directrice et des professeurs, déjà faite à cette académie des succès que les progrès réalisés par ses élèves ont justifiés. Rue du Camp, encoignure Camp et Delord. 25 sept—25t

AVIS est par le présent donné que le certificat No. 668, échu le 11 octobre 1841, au nom de G. Toutcanda, pour une action de fond capital du STEAM COTTON PRESS COMPANY, a été perdu ou égaré et qu'application a été faite pour en obtenir un duplicata. 25sept—6x

Changement de domicile.

JOHN HAYMAN & CO, ont transporté leur domicile du No. 76, rue Poydras au No. 30, rue des Magasins. 3oct

AUX MERES DE FAMILLE.

IL vient une époque où les parents se décident quoiqu'à regret, à mettre leurs enfans à l'école: la crainte de causer du chagrin à ces petits êtres fait toujours reculer ce moment. Mme MILLET, dans cette circonstance, désire attirer sur elle l'attention des familles. Son extérieur, doux et poli, lui attire une réputation qu'elle doit surtout à son système d'enseignement. Sa méthode consiste à se faire aimer de ses élèves, à les instruire et les amuser, et par le même mouen qu'elle les instruit elle se fait aimer et obéir. [illegible] On peut, en l'honorant d'une visite, rue St Pierre No. 70, entre les rues Bourbon et Royale, s'assurer des progrès rapides que font les petits enfans qui sont confiés à ses soins. [illegible] Le prix est modéré. 23 sept—1m

AVIS.

LE public est prévenu que la société qui existait sous la raison de J. FAYRE & J. D. ALLOYON est dissoute d'un commun accord. J. FAIVRE continuera comme par le passé à tenir un grand assortiment de pianos de sa fabrique (système en fer) ainsi que ceux des maisons de Chickering, Pleyel, Erard, [illegible], son domicile rue Conti, No. 47, [illegible]. Il s'occupera de la location, accords et réparations de pianos. 23 sept

A VENDRE en Magasin—180 caisses cerises à l'eau de vie, nouvelle récolte; 30 barriques vin rouge Médoc; 75 caisses absinthe Sauvard, Bretonne et Co; 25 doux. pralines d'Angers; 50 caisses prunes à l'eau de vie; 40 prunes à l'eau de vie, 10 barils doux lunettes 20 demi, et 70 [illegible] quarts [illegible] pipes cognac, ayant droit au drawback; 100 caisses vin rouge, ayant droit à l'exportation. Par POUGET Fils, 9oct 19, Conti, entre Chartres et Levee.

Conserves alimentaires de St Louis.

LES soussignés, seuls agents de MM. Lenglet & Tarbenot, de St Louis, viennent de recevoir un grand assortiment de conserves provenant de cette fabrique. Les capitaines de navires ainsi que les marchands sont particulièrement invités à faire une visite à leur magasin, et à s'assurer que ces conserves, qui par la variété et l'excellence de leur qualité, peuvent rivaliser avec toutes les marchandises de ce genre venant de celles d'Europe et du Nord. De plus, ces conserves sont parfaitement garanties. FERROS FRERES, 9 oct—3m encoig. Royale et Dumaine.

PUREE DE TOMATES—300 boites et 300 demi-boites, à vendre par FERROS FRERES, 9 oct encoig. Royale et Dumaine.

VINS en caisses—300 caisses vin St Julien, 400 do de St Estèphe, 100 do de St Emilion, à vendre par FERROS FRERES, 9 oct encoig. Royale et Dumaine.

EAU-DE-VIE—10 quarts de pipe Cognac 4me preuve, E. Debuc; 10 barils fine Champagne 1ère preuve, E. Debuc, à vendre par FERROS FRERES, 9 oct encoig. Royale et Dumaine.

Spécifiques pour les Maladies Secrètes.

CES spécifiques sont faciles à prendre et guérissent promptement. On les trouve à la pharmacie de J. Ducloux, rue de la Levée, No. 7, vis-à-vis le marché du port 3e municipalité. 30 jul—6m

DIVERS articles en magasin et à vendre par Costa & Co, Front Levée, No 3, Cigares—500 milliers de différentes marques, de la Havane, entre elles la Vieja Victoria. Sucre—400 caisses blanc et brun. Café—100 sacs de la Havane. Cacao—50 sacs de Guayaquil. 25c

Eaux-de-vie et vins dans les magasins de la Douane.

15 quarts pipes eau-de-vie A. Seignette, 4me preuve. 23 huitièmes idem Napoléon, 4me preuve. 40 huitièmes vin Malaga, qualité 1ère. A vendre par J. F. BERCIER & Co, 23 sept. 54, Vieille Levee.

VINS—100 barriques vin St-Julien et Montferrant, et 30 barils Haut Sauterne, en débarquement du navire Eurotas, à vendre par J. F. BERCIER & Co. 23 sept 54, Vieille Levee.

FRUITS à l'eau de vie—70 caisses prunes et poires, de Clermont, à vendre par J. F. BERCIER & Co. 23 sept 54, Vieille Levee.

CAFE DE RIO—1,000 sacs café vert, 1re qualité en doubles sacs, à vendre par J. W. STANTON & Co, 2 oct Encoig. Magasins et Lafayette.

HUILE DE BALEINE—1,000 gallons huile purifiée, à vendre par J. W. STANTON & Co. 2 oct Encoignure Magasins et Lafayette.

CAFE DE LA HAVANE—[illegible] sacs café supérieur de la Havane, à vendre par J. W. STANTON & Co 2 oct enc. Magasins et Lafayette.

CAFE—275 sacs vert première qualité, en déchargement du brick Selina, de la Havane, à vendre par TROUBDOS & LAMPRE, 6 oct 26 Vieille-Levee.

SUCRE—80 caisses sucre blanc en débarquement du brick Selina, de la Havane, à vendre par TROUBDOS & LAMPRE. 6 oct 26 Vieille Levee.

10 caisses foulards coton imprimés, ayant droit au drawback, à vendre à tres bas prix pour clore une consignation, par H. DE GOER & RIFFLARD. 6oct

EN débarquement du navire Hartley, du Havre, —40 paniers vin de Champagne, qualité supérieure, à vendre par LEOPOLD JEANNET, 6oct 22, rue St-Louis.

EN débarquement du brick Selina, de la Havane. —5 barils pâte et gelée de Gouyave, en petites boites, à vendre par LABORDE & ZIQUES, 6oct 31, rue Commune.

CONSERVES ALIMENTAIRES—Pois, truffes, cèpes, sardines en boites, demis et quarts de boites, à vendre par EUG. ROCHEREAU, 6oct 17 et 19, St-Louis.

VINS—2,000 caisses des marques suivantes: Chateau Leoville, [illegible], Beycherelle, Batailley, Margaux, [illegible], St-Julien, St Estèphe, Chateau [illegible] bouteilles, à vendre par EUG. ROCHEREAU, 6oct 17 et 19, St-Louis.

$5 DE RECOMPENSE.

PARTIS marron le 23 du mois dernier, le griffon [illegible], âgé de 23 ans, taille de 5 pieds [illegible]; elle a une cicatrice [illegible]. La récompense ci-dessus sera payée à celui qui la ramènera rue Condé, No 28, [illegible] Ste Anne. 3oct—3f

[illegible] JERRY alias [illegible]